

21 - Commercialisation des déjeuners ambiance XVII^{ème} siècle à la Citadelle-Patrimoine mondial

M. l'Adjoint MORTON, Rapporteur : L'objectif de la commercialisation de nouveaux produits est d'élargir la gamme des offres de la Citadelle - Patrimoine mondial, de répondre aux attentes des visiteurs, de redynamiser leur intérêt et accroître la part de la clientèle groupes en particulier les groupes adultes-professionnels.

Ces produits peuvent être commercialisés par des tiers et la Direction Citadelle - Patrimoine Mondial participera à sa promotion.

Le déjeuner XVII^{ème} siècle répond aux critères d'attentes des clients potentiels de la Citadelle.

La formule inclut une visite commentée et animée de la Citadelle par un comédien (durée 1 heure), un déjeuner animé par un ou deux comédiens (au choix pour les visiteurs) ambiance XVII^{ème} siècle avec service à la française (1 h 30).

Le groupe est pris en charge par le(s) comédien(s) durant toute la prestation et le déjeuner se déroulera au Relais des Cadets.

Le tarif des prestations Citadelle pour la commercialisation de ce produit pour un groupe à partir de 30 personnes :

- sans billet d'entrée Citadelle par personne :

- Animation par un comédien : 14 €
- Animation par deux comédiens : 18 €

- avec billet d'entrée Citadelle :

- Animation par un comédien : 21,50 €
- Animation par deux comédiens : 25,50 €

Le tarif des prestations Citadelle pour la commercialisation de ce produit pour un groupe de 20 à 29 personnes :

- sans billet d'entrée Citadelle par personne :

- Animation par un comédien : 22 €
- Animation par deux comédiens : 27 €

- avec billet d'entrée Citadelle :

- Animation par un comédien : 29,50 €
- Animation par deux comédiens : 34,50 €

**Les prestations réalisées par la Citadelle sont : la mise à disposition d'un ou deux comédiens, la mise en place et le nettoyage de la salle auxquelles s'ajoutent des frais annexes de 1,67 € ou 2,50 € par personne selon la prestation choisie.*

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à approuver le lancement de cette opération commercialisée par des tiers et les tarifs appliqués aux prestations rendues par la Citadelle.

«**M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 26 septembre 2016.